

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

3ème édition - Baie-Mahault School Chess Challenge

Article 1. Présentation.

Le club d'échecs de Baie-Mahault organise la troisième édition du Baie-Mahault School Chess Challenge le **Dimanche 15 novembre**, au **Vélodrome Amédée Detraux - Gourde-Liane** à Baie-Mahault.

Le tournoi est ouvert aux élèves des écoles primaires et des collèges de Guadeloupe. Chaque participant doit être titulaire d'une licence FFE A ou B en cours de validité. Pour les enfants non licenciés, l'ECBM prend en charge le coût de la licence B. Les inscriptions sont limitées à la capacité d'accueil du tournoi.

Article 2. Règles et appariements.

Ce tournoi open, homologué FIDE sous le numéro **74110** se joue en 11 rondes. Il est réservé aux catégories **petit-poussin à cadet** pour les classes de **CP à 3ème**.

Les règles du jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur au 1^{er} octobre 2025. Les appariements se font au Système Suisse, à l'aide du logiciel PAPI (version 3.3.8).

Seront appariés à la première ronde les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

L'Article A.5 de l'annexe A : « Échecs Rapides », s'applique pour l'intégralité de la manifestation.

Article 3. Cadences.

La cadence est de 10 minutes avec un incrément de 3 secondes par coup pour toute la partie. Les coups ne sont pas notés.

Article 4. Horaires.

8h00 : Accueil des participants et pointage

De 9h à 12h30 : rondes 1 à 6

Pause déjeuner : 12h30 – 14h

De 14h à 16h30 : rondes 6 à 11

Remise des prix : 17h

Article 5. Droits d'inscription.

Les droits d'inscription sont fixés à 10 € par participant et à 1 € pour les élèves des six écoles partenaires (Bernadette Montella, La Boucan, Morne Zizi, Louis Andrea, Calvaire, Mérosier Narbal.

La date limite d'inscription est le vendredi 13 novembre 2026. Toute inscription est soumise à la disponibilité des places.

Article 6. Classement et répartition des prix.

Le classement s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu :

(victoire : 1 point ; match nul : $\frac{1}{2}$ point ; défaite : 0 point).

Les systèmes de départage des ex-aequo sont dans l'ordre : le Buchholz, le Buchholz tronqué et la performance.

Article 7. Forfaits.

La partie est perdue par forfait pour tout joueur ne se présentant pas devant son échiquier dans un délai de 10 minutes à compter du déclenchement effectif de la ronde par l'arbitre.

Un joueur forfait à une ronde n'est apparié à une ronde suivante que s'il justifie son absence, avant la publication des appariements de la ronde suivante.

Tout joueur faisant l'objet de deux forfaits consécutifs ou non, non justifiés, sera exclu du tournoi.

Article 8. Arbitrage.

L'arbitre est M. Jonathan TABAR, arbitre stagiaire, sous la supervision du DRA M. Philippe MAROT, arbitre AFO, agréé FIDE.

Article 9. Comportement des joueurs.

Les analyses sont interdites dans la salle du tournoi.

Il est rappelé que les téléphones portables doivent impérativement être éteints et non visibles sur la table de jeu. Tout son émis (sonnerie, alarme ou vibreur) entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif. L'adversaire sera déclaré vainqueur.

Plus généralement, les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Les participants autorisent le club à publier par voie de presse et/ou Internet toute photographie, prise à l'occasion du tournoi, sur laquelle il figure.

Tout participant au tournoi s'engage à respecter ce règlement intérieur.

L'arbitre

Jonathan TABAR

L'organisateur

Axel BERNARD